

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 639)

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Acquaviva et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.